

SURMONTEZ VOS DIFFICULTÉS À FAIRE VOS PAIEMENTS HYPOTHÉCAIRES

Quoi faire si vous peinez à rembourser votre prêt hypothécaire




Pour la majorité des Canadiens, l'achat d'une maison est l'investissement le plus important de leur vie. Mais être propriétaire s'accompagne de lourdes responsabilités. Lorsque des circonstances imprévues vous empêchent de faire vos paiements hypothécaires, il vous faut agir sans délai et communiquer avec votre prêteur. Grâce à une intervention rapide, votre prêteur pourra vous aider à trouver une solution à vos difficultés financières.

Dans le cas des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SCHL offre à votre prêteur la souplesse et des moyens lui permettant de mettre en place des mesures adaptées à votre situation particulière. Selon les circonstances, ces mesures pourraient être :

- Transformer votre prêt hypothécaire à taux d'intérêt variable en un prêt à taux fixe afin de vous protéger contre la possibilité d'une hausse soudaine des taux d'intérêt;
- Offrir un report de paiement temporaire à court terme. Votre prêteur pourrait être disposé à consentir des modalités de paiement plus souples, surtout si vous avez déjà versé des remboursements anticipés ou si vous avez antérieurement choisi un calendrier de paiement accéléré;
- Prolonger votre période de remboursement (amortissement) afin de réduire vos versements mensuels;
- Ajouter tous les paiements sautés à votre solde impayé pour les répartir sur la durée totale de votre prêt;
- Mettre en place des modalités spéciales de remboursement convenant à votre situation financière particulière.

Si vous avez de la difficulté à faire vos paiements mensuels, ces trois étapes pourraient vous aider; vous et votre prêteur, à trouver une solution fructueuse :

1. **Parlez avec votre prêteur** dès les premiers signes de difficultés financières. Demandez-lui de vous indiquer les options qui s'offrent à vous et tenez-le informé de votre situation.
2. **Préparez un bilan précis de votre situation financière**, en vue de la rencontre avec votre prêteur, en dressant une liste de vos revenus, de vos obligations financières, de vos économies et de vos placements. Vous pourrez ainsi dresser un tableau détaillé de votre situation financière et faciliter la recherche d'une solution viable.
3. **Tenez-vous informé** quant à la situation financière de votre famille et à la conjoncture économique dans son ensemble. Plus vous disposerez de renseignements et mieux vous serez en mesure de prendre les bonnes décisions pour votre avenir.



Pour obtenir davantage de renseignements en matière d'habitation, veuillez communiquer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Site Web : www.schl.ca/nouveauxarrivants

Note : La SCHL n'assume aucune responsabilité relative à toute erreur ayant pu se glisser dans ce document ou aux conséquences découlant de l'utilisation des renseignements qui y sont contenus.